

Enjeux et propositions concernant les politiques publiques de soutien à l'utilisation du numérique à l'école

Document de synthèse

Introduction

Sur base d'une analyse des enjeux des politiques de soutien public (Fédérations Wallonie-Bruxelles, Régions, gouvernement fédéral) à l'introduction du numérique à l'école, ce document de synthèse propose 6 pistes pour en optimiser l'efficacité future - sans nouvelle dépense publique - grâce à une convergence et une utilisation optimale des budgets existants. Il se base notamment sur l'expérience de terrain de l'asbl EducIT qui travaille depuis 4 ans avec les écoles sur ces sujets, en coordination avec la Fondation pour l'Enseignement, les Fédérations de Pouvoirs Organisateurs et Wallonie Bruxelles Enseignement.

Le baromètre de l'inclusion numérique publié par la Fondation Roi Baudouin¹ montre que près d'un Belge sur deux ne dispose pas du matériel ou des compétences numériques requises, que cette situation s'aggrave, et que des pays proches (p.ex. les Pays-Bas) s'en sortent mieux. Si le numérique est une chance pour l'école (grâce à la riche palette de pratiques pédagogiques proposée), il est aussi pour elle une responsabilité car aucun lieu ne permet d'envisager de réduire la fracture numérique mieux que l'école. Or, force est de constater que les outils numériques sont encore particulièrement peu fréquemment utilisés dans l'enseignement francophone belge et que les jeunes sortent de l'école sans les compétences requises en la matière²³. Cette situation met en lumière la nécessité d'améliorer les politiques publiques - pourtant volontaristes - telles que pratiquées ces 20 dernières années. Et, pour être efficaces, ces nouvelles politiques doivent impérativement être cohérentes entre les niveaux de pouvoirs exerçant des responsabilités dans ce domaine.

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a adopté en 2021 une politique de soutien porteuse de nouvelles perspectives qui propose, dans l'enseignement secondaire, de passer d'un équipement des écoles à un équipement des élèves ("1 pour 1" ou un ordinateur par élève), et développe les capacités technopédagogiques au sein des (Fédérations de) Pouvoirs Organisateurs pour accompagner le développement des compétences des enseignants. L'enquête menée par l'Université de Liège auprès d'écoles qui se sont engagées dans cette voie confirme le bien-fondé de ce nouveau paradigme qui augmente drastiquement la fréquence d'utilisation du numérique à l'école tout en améliorant (entre autres) l'engagement des élèves dans leurs apprentissages et la communication entre élèves et enseignants. Cette étude confirme également que ce nouveau modèle d'intégration du numérique répond à une demande forte de l'ensemble des acteurs de l'école. Les enseignants, élèves, parents et

¹ [Baromètre de l'inclusion numérique 2022](#), Fondation Roi Baudouin, 02/09/2022.

² ["Trop d'étudiants ne maîtrisent pas les compétences numériques de base lors de leur entrée dans le supérieur"](#), La Libre Belgique, 23/09/2022.

³ ["Ces digital natives, naufragés ignorés du monde numérique"](#), Le Soir, 08/10/2022.

directions interrogés indiquent à plus de 80% soutenir cette approche. Il convient aujourd'hui de s'accorder pour soutenir et amplifier cette dynamique.

La FWB s'inscrit résolument dans cette voie puisqu'elle a choisi en décembre 2022 de renforcer sa politique en la matière en faisant passer le montant de sa prise en charge dans le coût du matériel de 75€ à 150€ par élève, en plus du montant significatif du fonds de solidarité qu'elle alloue aux écoles pour prendre en charge la totalité du coût du matériel pour les familles qui éprouvent des difficultés financières.

A condition de travailler de façon efficace et convergente, les moyens financiers budgétés au niveau des régions et de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettent aujourd'hui de financer une stratégie digitale, tant pour l'enseignement fondamental que secondaire, qui soit à la fois ambitieuse, financièrement acceptable pour les familles et adaptée aux spécificités de ces différents niveaux d'enseignement (p.ex. cohérence avec le déploiement progressif du référentiel FMTTN dès la 3ème primaire et urgence que les jeunes sortants du secondaire disposent des compétences nécessaires à la suite de leur parcours).

Nous formulons ci-après une série de propositions concrètes visant à atteindre le niveau de cohérence et d'efficacité en ligne avec les enjeux dans ces différents niveaux de l'enseignement.

Concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles

- **Proposition 1 : Actualiser la Stratégie Numérique pour l'Education**

Situation : une Stratégie Numérique pour l'Education a été adoptée en 2018 par la FWB, mais le contexte et les besoins ont évolué depuis.

Il est nécessaire d'actualiser cette stratégie en y intégrant l'expérience acquise ces dernières années, les évolutions significatives - dont le passage à un équipement "1 pour 1" dans le secondaire - et en définissant de nouvelles actions clés pour les 5 prochaines années, afin de veiller à fournir un cap à jour, clair et cohérent à l'ensemble des acteurs du monde scolaire tout en tenant compte des besoins spécifiques des différents niveaux et types d'enseignement.

L'un des éléments importants de cette nouvelle stratégie concerne les référents numériques (et cellules numériques) dont le statut devrait être précisé. Un maximum de souplesse devrait également être laissée aux écoles dans l'allocation et la mutualisation de moyens à ce type de profil par rapport aux autres missions qui leur incombent.

L'expérience de ces dernières années a également montré à quel point le rôle des conseillers technopédagogiques (CTP) était essentiel pour développer les compétences numériques et soutenir l'évolution des pratiques des enseignants. Ces ressources seront particulièrement sollicitées dans les prochaines années si l'on tient compte à la fois du passage d'un nombre croissant d'écoles secondaires au "1 pour 1" et des nombreux autres besoins à rencontrer. Il est essentiel que les montants dédiés à leur financement soient pérennisés (en ce compris l'indexation des enveloppes budgétaires correspondantes). Toutes les pistes permettant de renforcer (de façon temporaire ou définitive) leur nombre grâce à une utilisation souple d'autres budgets

relatifs au numérique (p.ex. lié à la formation ou aux services centraux SGNE/équipe du Pacte) devraient être considérées.

Il semble pertinent d'impliquer dans la rédaction de cette nouvelle stratégie les acteurs de terrain qui seront amenés à la mettre en pratique dans le futur (p.ex. via le CINE⁴ ou un groupe consultatif alternatif impliquant les FPO, WBE et des acteurs externes à définir).

- **Proposition 2 : Connectivité externe**

Situation : dans la répartition des compétences convenue entre les Régions et la FWB, c'est cette dernière qui est chargée de la connectivité externe des écoles. Un budget de 5 M€ est prévu pour aider les écoles qui souffrent d'une bande passante Internet insuffisante à l'entrée de leur établissement.

Il est essentiel qu'un plan pluriannuel de soutien puisse être défini et implémenté et qu'il ait pour ambition que l'ensemble des écoles bénéficient d'un niveau connectivité compatible avec le nombre de machines qui ont besoin de cette bande passante, en ce compris pour les écoles secondaires qui décident d'adopter la stratégie d'équipement "1 pour 1" de leurs élèves, proposée par la FWB où ce nombre de machines est particulièrement important⁵.

Concrètement, les écoles devraient pouvoir introduire une demande soit pour bénéficier d'une connexion classique⁶ avec une bande passante suffisante pour les écoles qui n'équipent pas leurs élèves, soit de la fibre optique pour les écoles qui ont des besoins plus importants parce qu'elles adoptent une stratégie d'équipement "1 pour 1".

Concernant la Région Wallonne

- **Proposition 3 : Connectivité interne**

Situation : avec le soutien de l'Europe, la Région Wallonne (RW) a obtenu 72 millions d'euros pour favoriser la connectivité interne des écoles. Elle s'est engagée auprès de l'UE à équiper au minimum 1600⁷ des 3000 établissements scolaires wallons d'ici 2026.

Dans la métrique choisie par la RW, un établissement où sont scolarisés 34 élèves de maternelle avec actuellement 3 PC pour le secrétariat et la direction, et un établissement secondaire où sont scolarisés 1400 élèves équipés de leur propre machine et se déplaçant d'une classe à l'autre, sont comptabilisés de la même

⁴ Comité Inter-réseaux du Numérique Educatif

⁵ Même si d'après le SPW Economie la couverture du haut débit fixe est de 99,7 % de la population belge en 2021, la connectivité des familles permettant aussi l'utilisation par chacun de l'ordinateur à la maison reste un défi à ne pas négliger

⁶ Type cuivre ou coaxiale

⁷ La Région Wallonne s'est engagée dans ce contexte à équiper au minimum 1600 établissements d'ici juin 2026 (50 établissements/mois) et les autres établissements probablement d'ici 2030 (Agence du Numérique, 11/2022, <https://www.youtube.com/watch?v=ZoNRvLtyDhg>)

manière. Et, dans le dispositif actuellement proposé, la priorité est donnée à la première école (davantage “en rupture”) sur la seconde en termes d’équipement Wifi, postposant de facto de plusieurs années un soutien potentiel aux écoles secondaires qui sont presque toutes déjà partiellement équipées.

En outre, la RW a prévu une formule de soutien “tout ou rien”: l’école doit choisir entre renoncer au matériel dont elle dispose pour pouvoir bénéficier du soutien de la Région wallonne, ou continuer à supporter seule les coûts d’installation de sa connectivité interne. Et ce, alors même que les écoles ont déjà investi, parfois de façon significative, dans leur connectivité interne ces dernières années avec l’aide de prestataires locaux avec qui elles ont établi des relations de confiance et qui offrent l’avantage de la proximité.

Il faut souligner l’importance des montants engagés dans le cadre de cette nouvelle politique volontariste de la Région pour relever le défi de la connectivité. Cependant, il nous semble important que l’approche de la RW soit adaptée pour la rendre plus convergente avec le dispositif de la FWB, et que les moyens (à budget global constant) puissent être investis au travers de dispositifs adaptés aux différents types d’établissements concernés. En pratique, les moyens disponibles permettent tout à fait de travailler en parallèle pour équiper d’ici 2026 :

- Au minimum 1600 établissements (généralement d’enseignement fondamental) “en rupture” par rapport au numérique conformément à l’engagement pris par la RW vis-à-vis de l’Europe au travers d’une prise en charge complète, **et aussi**
- offrir aussi aux écoles secondaires les moyens nécessaires pour renforcer leur infrastructure wifi existante - via un prestataire qu’elles choisissent - afin de faire face aux besoins accrus liés à l’augmentation d’élèves connectés dans le cadre du dispositif d’équipement “1 pour 1” des élèves particulièrement exigeant en termes de Wifi.

La convergence des politiques entre régions et FWB est essentielle à leur efficacité. Sans soutien adapté pour renforcer leur connectivité, un certain nombre d’écoles secondaires ne seront pas en capacité de s’inscrire dans le dispositif d’équipement “1 pour 1” promu par la FWB, ce qui retarderait encore l’acquisition des compétences numériques de jeunes qui accéderont bientôt aux études supérieures et/ou au marché de l’emploi.

- **Proposition 4 : Equipement complémentaire des écoles**

Situation : la Région Wallonne (RW) s’est engagée à mettre à disposition un budget de 50 M€ pour la période 2022-2026 afin de renforcer l’équipement numérique des écoles, via une mouture adaptée du dispositif “Ecole numérique” (appelée DW 4 Education). Concrètement, elle propose aux écoles de dépenser un montant (“droit de tirage”) calculé en partie sur leur population scolaire en faisant appel aux différents lots négociés par la RW et disponibles sur sa centrale de marché.

Nous proposons que la région autorise les écoles, qui s'inscrivent dans la politique d'équipement "1 pour 1" des élèves, à affecter tout ou partie de leur droit de tirage à une réduction complémentaire du coût d'équipement que les écoles refacturent le plus souvent aux familles. L'idée n'est pas d'augmenter les enveloppes existantes mais de les allouer en partie différemment.

En parallèle, pour garantir la meilleure cohérence possible entre les politiques régionale et de la FWB, il serait pertinent que les écoles puissent utiliser leur "droit de tirage" non seulement dans le cadre de lots proposés par la centrale de marché de la RW, mais également pour les lots proposés par la centrale de marché du réseau auquel elles sont rattachées. Cela permettra en particulier à une école qui a investi dans un certain type de matériel pour équiper ses élèves au travers de la centrale de marché de son réseau de pouvoir utiliser les budgets dont elle bénéficie par l'intermédiaire de la RW pour le même matériel (p.ex. pour équiper les 1^{ère} et 2^{ème} secondaires de matériel partagé si l'équipement "1 pour 1" commence à partir de la 3^{ème} secondaire).

Concernant la Région Bruxelles Capitale

- **Proposition 5 : Connectivité interne**

Situation : Avec le soutien de l'Europe, la Région Bruxelles Capitale (RBC) a obtenu 6,7 millions d'euros pour favoriser la connectivité des écoles secondaires. Ces montants sont alloués aux écoles via le même type d'approche "tout ou rien" que celle proposée par la RW.

Pour les raisons explicitées précédemment, il nous paraît essentiel de permettre aux écoles de choisir entre une approche de prise en charge complète par le prestataire choisi par la Région, et un budget permettant à l'établissement de renforcer son infrastructure existante avec son prestataire propre.

Concernant le Fédéral

- **Proposition 6 : TVA réduite sur le matériel numérique acheté par les écoles**

Situation : un taux de TVA de 21% est appliqué aux achats de matériel numérique par les écoles comme pour les autres usagers, sans tenir compte des enjeux spécifiques aux progrès indispensables pour l'utilisation du numérique à l'école.

La proposition de M. Michel, Secrétaire d'Etat à la Digitalisation, de réduire à 6% la TVA sur l'achat de matériel numérique par les écoles semble à la fois efficace (€45 de moins à payer pour les parents ou l'école pour une machine de €350 TVAC), logique par rapport aux enjeux sociétaux qui sous-tendent la question du numérique éducatif et très raisonnable budgétairement.